

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 16 (1969)
Heft: 2

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour la faire admettre, il s'agit, d'une part, de la rendre capable d'intervenir dans un très proche avenir et, d'autre part, de l'adapter à un engagement en cas de catastrophe du temps de paix. Les catastrophes naturelles, les statistiques le prouvent, ne diminuent pas et le développement de la science et de la technique conduisent à de nouveaux dangers qui peuvent provoquer des sinistres contre lesquels les moyens des services publics permanents sont insuffisants. Le tremblement de terre, la chute d'un avion sur une agglomération, l'avalanche, l'incendie d'hydrocarbures, l'inondation, l'accident de chemin de fer, l'accident nucléaire sont des dangers auxquels nous sommes quotidiennement exposés. Une protection civile capable d'intervenir dans de telles situations est conforme à la loi et en ferait une institution populaire et indiscutée. Pour arriver à ce but, il n'est pas nécessaire de bouleverser l'organisation actuelle de

la protection civile, mais simplement d'adapter les programmes d'instruction et d'acquérir des équipements de catastrophes qui seront, de toute façon, valables en cas de guerre. Pour le matériel destiné avant tout aux catastrophes tels que véhicules de transport et d'intervention et hélicoptères, les cantons devraient obtenir des prérogatives accrues pour les acquisitions qui devraient être adaptées à leurs dangers particuliers. On pourrait, dans ce cas, envisager une diminution de la part de la Confédération. Ces considérations sont destinées, en conclusion, à trouver une solution au problème financier qui se pose aux cantons et aux communes dans le domaine de la protection civile. Elles ont en définitive comme but de permettre la réalisation d'une protection civile qui est indispensable en cas de guerre, nécessaire lors de catastrophes et utile tous les jours.»

Bewährte Notstromanlagen von 20–750 kVA für Spitäler Zivilschutz öffentliche Betriebe Banken Industrie

GM-Aggregat Modell 7083 - MFO 175 kVA Lindenhofer Spital Bern

39

GENERAL MOTORS SUISSE S.A. BIEL
DIESEL-ABTEILUNG TEL. (032) 2 61 61

Der Chef einer Zivilschutz-Organisation

war erstaunt über die Möglichkeit, wie wir sein Verbindungsschema A 4 auf 100 x 150 cm vergrösserten; er konnte es so seinem Mitarbeiterstab wesentlich besser erklären. Ob Block-, Sektor- oder Schutzraumpläne – wir reproduzieren (verkleinern, vergrössern, kopieren, drucken ein- oder mehrfarbig) zuverlässig und in kürzester Zeit. Dass wir dabei die preislich vorteilhafteste Lösung treffen, ist für uns selbstverständlich.

Unser Personal ist gut geschult, hat grosse Erfahrung und garantiert für einwandfreie Reproduktion Ihrer Vorlagen. Rufen Sie uns an. Wir beraten Sie unverbindlich.

Ed. Aerni-Leuch

Reproduktionsanstalt / Fabrik technischer Papiere Zieglerstrasse 34 Telefon 031 25 92 22

3000 Bern 14

EAL